

HONORAIRES DE TRANSACTION

Barèmes applicables au 01.12.2023
(TVA 20%)

Ventes

- Les honoraires sont à la charge du vendeur, les prix indiqués sont exprimés Frais d'Agence Inclus (FAI).
- Les honoraires comprennent la mise en valeur et la publication du bien, la recherche d'acquéreurs, les visites, la vérification de financement, la rédaction du compromis de ventes et le suivi de dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

| Montant de la transaction | Honoraires |
|---------------------------|----------------------|
| Jusqu'à 30 000 € | 4 000 € TTC |
| 30 001 € à 50 000 € | 6 000 € TTC |
| 50 001 € à 70 000 € | 7 000 € TTC |
| 70 001 € à 220 000 € | 9 000 € TTC |
| 220 001 € à 280 000 € | 10 000 € TTC |
| 281 001 € à 310 000 € | 12 000 € TTC |
| 310 001 € à 400 000 € | 15 000 € TTC |
| 400 001 € à 500 000 € | 20 000 € TTC |
| Au-delà de 500 000 € | 5 % du prix de vente |

La SARL L'IMMOBILIERE SAINT ELOI ne détient aucun fonds et de ce fait ne dispose pas de garantie financière.
RCP ALLIANZ - 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE

Location

- Mission complète (recherche de locataire, visites, vérification de solvabilité du dossier, établissement du bail, état des lieux).
- Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

| Charge Bailleur et Charge Locataire | |
|---|---|
| Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : | Zone non tendue : 8€ /m ² Zone tendue : 10€ /m ² Zone très tendue : 12€ /m ² |
| État des lieux : | 3€ /m ² |

Barème tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.